

Dissolvant de gomme « Off The Walls™ »

MATERIAL SAFETY DATA SHEET

Effective Date: April 7, 2011

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE PRÉPARATION

Nom du produit: Dissolvant de gomme « Off The Walls™ »	Santé	1
Usage du produit: Dissolvant de gomme	Inflammabilité	0
Classe SIMDUT: Classe D2B, D2A	Réactivité	0
	Protection personnelle	B

Classification T.D.G.: Non répertorié

Nom et adresse du fournisseur

Off the Walls™ Specialty Cleaning Inc.

754 Francis Road

Burlington Ontario L7T 4A3

905-632-9849

SECTION II – INGRÉDIENTS

Ingrédients	Numéro CAS	%	ACGIH-TLV	DL₅₀
Nitriloacétate de trisodium	18662-53-8	1-5	1 mg/m ³	830 mg/kg orale, rat

SECTION III – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Gravité physique (H₂O = 1) : 1,04

Solubilité à l'eau : Soluble

État physique : Liquide

Apparence; odeur: Liquide clair; odeur

Tension de vapeur (mm Hg): Comme l'eau

pH (tel que fourni) : 7-9

Viscosité : Comme l'eau

très légère

=====
SECTION IV – RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION
=====

Inflammabilité: Ininflammable selon le SIMDUT

Point-éclair: Aucun

**Limite inférieure
d'explosivité:** Ne
s'applique pas

**Limite supérieure
d'explosivité:** Ne
s'applique pas

Produits de combustion dangereux: Ne s'applique pas

Produits extincteurs: En fonction des matières environnantes

Dangers d'incendie particuliers: Ne s'applique pas.

=====
SECTION V – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ CHIMIQUE
=====

Conditions d'instabilité chimique: Stable

Incompatibilité: Oxydants puissants

Conditions de réactivité: Non disponible.

Produits de décomposition dangereux: Non disponible.

=====
SECTION VI – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES
=====

Voies d'exposition: Yeux, contact avec la peau, inhalation.

EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË:

Yeux: Peut causer une légère irritation

Peau: Peut causer une légère irritation

Inhalation: Peut causer une irritation

Ingestion: Nocif lorsqu'avalé. Peut causer des maux à l'estomac, de la nausée, des vomissements.

EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE: Aucun n'est connu

Cancérogénicité: Il a été démontré dans des études sur l'alimentation des animaux que ce produit a causé l'apparition de tumeurs dans les voies urinaires des rongeurs lorsqu'administré en grandes doses

=====
SECTION VII – MESURES DE PRÉVENTION
=====

Gants: Porter des gants en caoutchouc afin de minimiser le contact avec le produit.

Protection des yeux: S'il y a danger de contact avec les yeux, porter des lunettes protectrices.

Protection des voies respiratoires: Normalement non nécessaire.

Autre équipement de protection: Conformément aux directives de votre employeur.

Ventilation: Une ventilation générale est normalement adéquate.

Mesures en cas de fuite ou de déversement: Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Absorber les petits déversements au moyen d'une substance absorbant inerte et placer dans des contenants appropriés, étiquetés et pouvant être fermés. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur.

Élimination des déchets: Consulter les règlements fédéraux, provinciaux/étatiques et municipaux avant d'éliminer.

Conditions d'entreposage et de manutention: Garder hors de la portée des enfants. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles.

=====

SECTION VIII – PREMIERS SOINS

=====

Yeux: Rincer à grande eau froide immédiatement. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer pour quinze (15) minutes. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

Peau: Rincer le produit de la peau avec de l'eau. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.

Inhalation: Placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.

Ingestion: Ne pas tenter de faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau, puis boire un verre d'eau. Obtenir de l'attention médicale. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, en train de perdre rapidement connaissance ou si la victime a des convulsions.

=====

Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique ont été préparés à partir de différentes sources que nous croyons exactes et fiables du point de vue technique. Nous avons tout mis en œuvre pour divulguer tous les renseignements sur les dangers. Cependant, dans certains cas, les renseignements ne sont pas disponibles et nous l'avons indiqué. Les conditions d'utilisation du produit étant hors du contrôle du fournisseur, nous assumons que l'utilisateur de la présente matière a reçu la formation obligatoire voulue conformément aux règlements du SIMDUT. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise et le fournisseur ne sera pas responsable en cas de pertes, blessures ou dommages indirects résultant de l'utilisation des présents renseignements. Si l'utilisateur de la présente matière ou d'autres matières souhaite obtenir d'autres renseignements sur les ingrédients, nous lui recommandons de communiquer avec le Centre Canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail, à Hamilton (1 -905-572-4400) ou avec la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail à Montréal (514 -873-3990).